



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 16788

Texte de la question

M. Patrick Braouezec alerte Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le suicide d'un jeune mineur à l'EPM de Meyzieu, alors que les premiers établissements pénitentiaires pour mineurs ne sont ouverts que depuis juin 2007. Un suicide d'adolescent est toujours révoltant, quelles qu'en soient les circonstances. Néanmoins, on ne peut s'empêcher de mettre en cause la logique d'enfermement prônée et mise en oeuvre par les différents gouvernements depuis 2002 s'agissant des mineurs en difficulté. En privilégiant l'incarcération sur la prévention et la réinsertion, le Gouvernement est aujourd'hui confronté aux limites de sa politique répressive en direction des mineurs. Devant ce drame humain, il est évident que le principe même de ces établissements pénitentiaires pour mineurs doit être remis en cause. En conclusion, il aimerait savoir ce que le Gouvernement compte faire pour que la protection judiciaire de la jeunesse dispose enfin des moyens humains et financiers destinés à l'accomplissement de sa mission première : la prise en charge éducative des mineurs délinquants.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Braouezec](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16788

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1113

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)